

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandy Pineault

<https://www.cadre21.org/membres/b0dfbb48e5e39210b90b72bc>

Date d'obtention : 2024-03-04 14:33:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse Sexto permet d'encadrer et d'uniformiser les interventions dans le cadre d'échange à caractère sexuel. Elle permet également d'agir dans un contexte de légalité au point de vue pénale.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'agir d'une façon efficace et sécuritaire pour moi-même et la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrais porter une attention particulière à ne jamais visualiser ou avoir en ma possession les images ou vidéos à caractère sexuel qui pourrait représenter de la pornographie juvénile et par ce fait même être criminel.